

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 21 mars 2022 à 20h, à l'endroit ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, madame la conseillère Émilie Garneau et messieurs les conseillers Christian Caron, Francis Marcotte et Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

Mesdames Julie Quintin et Carmen Marquis étaient absentes.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil municipal constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal.

1. Réfection de la rue Saint-Philippe – Mandat à Pax Excavation Inc;
2. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

2022-03-40

Réfection de la rue Saint-Philippe (appel d'offre no. 2022.01/158140029) – Mandat à Pax Excavation Inc.

Considérant le projet de réfection de la rue Saint-Philippe, incluant le prolongement du réseau d'égout sanitaire (No. dossier 158140029);

Considérant que à la suite de l'appel d'offre 2022.01, la Municipalité a reçu 6 soumissions conformes;

Considérant que l'entreprise Pax Excavation Inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Pax Excavation Inc le contrat de réfection de la rue Saint-Philippe, dossier 158140029, au montant de 2 770 322.63 \$ taxes incluses;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout documents nécessaires ou utiles à cette fin.

2022-03-41

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

Attendu que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

Que M. Deny Lépine, maire, et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Période de questions

Il n'y a pas eu de question de la part de la table du conseil.

2022-03-42

Levée de la séance

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »